

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, MOULAÏ, PENA, PONS, SOUM, VAYA.

Absents excusé : Mr TRAPP

Procurations : Mme ABADIE à Mme LEFEBVRE, Mr GACHET à Mme LECLAIR

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Française

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) OUVERTURES DE LIGNES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :

En vertu de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., les communes peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les inscriptions suivantes seront reprises au B.P. 2015 :

- Immobilisations corporelles :
 - Art. 2121 : 4.000 €
 - Art. 2182 : 25.000 €
 - Art. 2188 : 10.000 €
- Immobilisations en cours (hors opération)
 - Art. 2313 : 5.000 €
 - Art. 2315 : 5.000 €
- Opérations :
 - a) n° 194 (voirie) : 5.000 €
 - b) n° 240 (groupe scolaire) : 5.000 €
 - c) n° 241 (groupe sportif) : 5.000 €
 - d) n° 248 (éclairage public) : 5.000 €
 - e) n° 265 (PPRIF) : 5.000 €
 - f) n° 271 (local VTT/rangement) : 50.000 €

Le conseil valide ces inscriptions d'un montant total de 124.000 €

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) REMPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL:

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour les besoins du service, Mr le Maire est autorisé à recruter du personnel pour le remplacement des agents titulaires lors des congés annuels, des congés maladie et mises en disponibilité.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340. Les crédits nécessaires seront inscrits au niveau des articles 6413, 6451, 6453, 6454 du budget primitif 2015.

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21h30.

